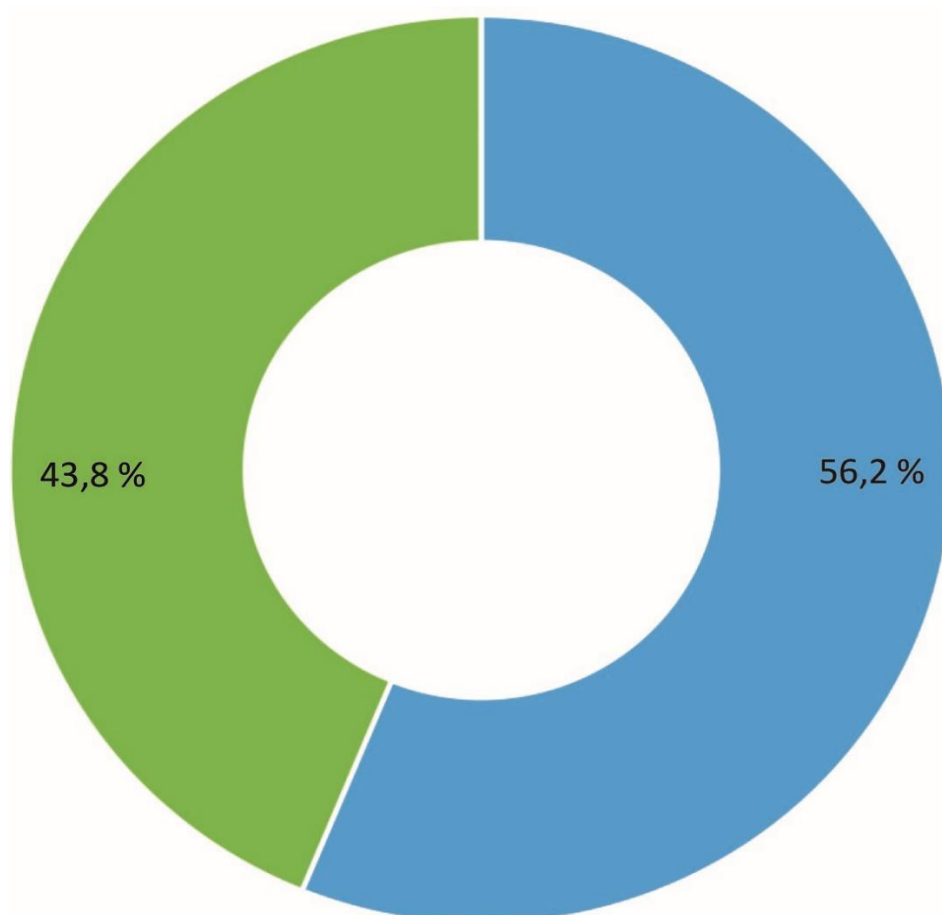


Le budget primitif 2021

Le conseil municipal du 24 mars a adopté le budget de la commune, qui s'élève à 7 722 969 €. Le budget primitif est le budget prévisionnel pour l'année à venir. Les réalisations sont constatées dans le compte administratif de la collectivité. Retrouvez ci-dessous sa présentation.

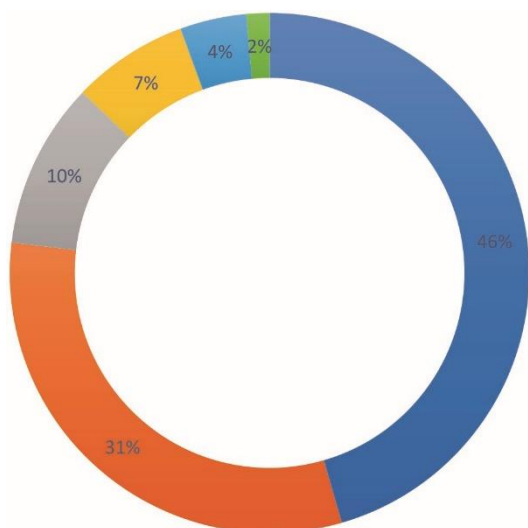


Budget global : 7 722 969 € dont
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 382 592 € (43,8 %)
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 340 377 € (56,2 %)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 382 592 €

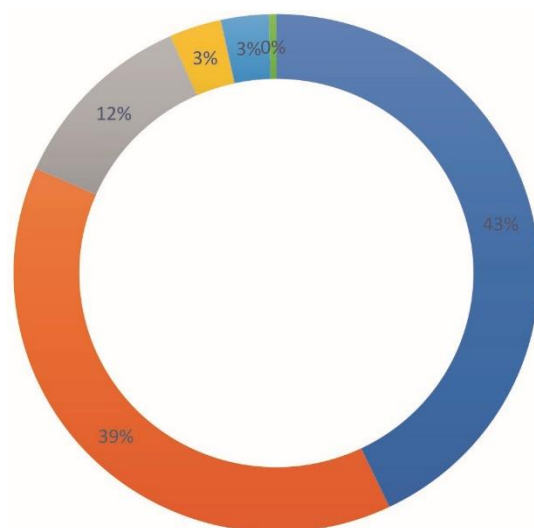
Elles concernent les opérations nécessaires au fonctionnement des services publics de la commune. Les principales dépenses concernent les charges du personnel pour 1 540 000 € et les charges à caractère général pour 1 060 000 €. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 452 305 € pour les impôts et taxes et à 1 308 217 € pour les dotations et participations.

Dépenses de fonctionnement



1 540 000 € : charges de personnel
1 060 000 € : charges à caractère général
350 315 € : divers, dont 20 000 € dépenses imprévues
243 757 € : virement pour autofinancement des investissements
140 000 € : subventions et participations versées
48 520 € : charges financières (intérêts des prêts en cours)

Recettes de fonctionnement



1 452 305 € : impôts et taxes
1 308 217 € : dotations/participations
398 960 € : produits de services
108 000 € : autres produits
100 000 € : excédent reporté
15 110 € : autres recettes

Les principales **charges à caractère général** sont les fluides (électricité, eau et chauffage pour 160 000 €), l'alimentation (200 000 € essentiellement pour le restaurant scolaire de Mesnil-Roc'h qui utilise de plus en plus de produits locaux, bio et labellisés), les entretiens de voirie, bâtiments et réseaux (121 000 €). Dans le poste « **subventions et participations** », 20 000 € sont prévus pour le CCAS, 120 000 € pour les écoles et les associations communales, mais aussi les associations extra-communales comme La Banque Alimentaire ou Les Restos du Cœur.

Par rapport aux **conséquences de la Covid-19** sur les finances de la commune, Madame le Maire, Christelle Brossellier, précise : « *Nous avons dépensé davantage en mobilisation du personnel et en produits d'entretien, mais nous avons réalisé des économies sur les fluides et l'alimentation. Pour cette année, nous avons budgété 15 000 € puisqu'il faudra renouveler les masques et les produits. Il n'y aura plus d'achats de matériel comme les écrans de protection, les distributeurs de gel hydro-alcoolique ou des aspirateurs avec filtre.* »

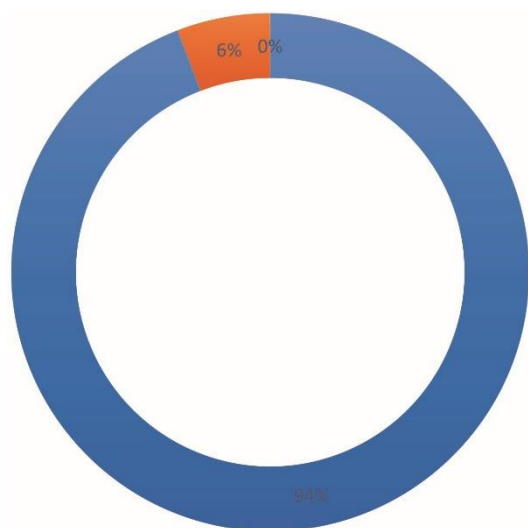
Les **principales recettes** concernent le produit des taxes sur le foncier non bâti et bâti pour 1 155 020 € et les dotations de l'Etat pour 1 095 195 €. Par leurs participations au frais de garderie, de restauration, les familles contribuent à hauteur de 240 000 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 340 377 €

Elles concernent à la fois la réalisation d'équipements et le remboursement du capital des emprunts. Les principales opérations prévues en section d'**investissement** sont :

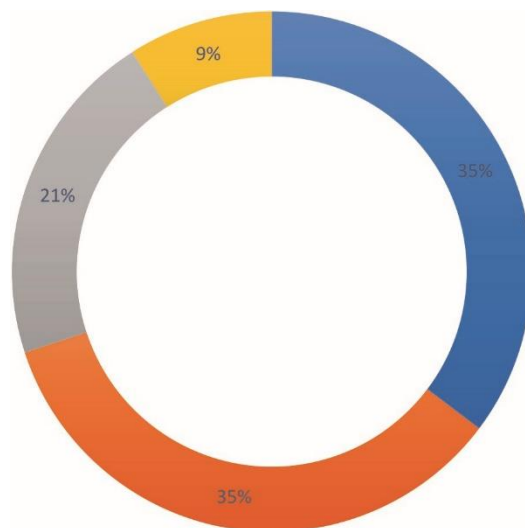
- **Lanhélin** : aménagement d'un logement d'urgence : 130 000 €, travaux de voirie dans les rues Le Braz et Laennec : 151 156 € et construction de vestiaires sur le terrain de rugby : 380 000 €.
- **Saint-Pierre-de-Plesguen** : aménagement d'un local commercial : 200 000 €, restructuration du restaurant scolaire : 300 000 € et aménagement de l'avenue Robert Surcouf (rénovation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, effacement des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public, de téléphonie et aménagement d'un chaucidou) : 513 000 € (prévu sur 2 exercices).
- **Tressé** : réseau des eaux pluviales : 50 000 €, mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux : 20 000 € et aménagement de la voirie en agglomération : 60 000 €.
- **Mesnil-Roc'h** : réserves foncières pour 480 000 € et atelier pour le service technique : 300 000 €.

Dépenses d'investissement



4 087 767 € : dépenses d'équipement
252 000 € : dépenses financières
610 € : opération d'ordre

Recettes d'investissement



1 532 225 € : excédent reporté
1 504 522 € : recettes d'équipement
912 873 € : recettes financières (autofinancement)
390 757 € : opération d'ordre

Evolution de la dette

La dette est maîtrisée et s'établit à 456 €/habitant en décembre 2020 ; elle va baisser en fin d'année 2021 à 399 €/habitant (moyenne de notre strate 773 €/habitant). Pour cette année, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

Budgets annexes assainissement

- Lanhélin : exploitation = 37 298 € et investissement = 136 124 €. Un renouvellement et une réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sont programmés en investissement.
- Saint-Pierre-de-Plesguen : exploitation = 59 234 € et investissement = 326 222 €. Un renouvellement du réseau d'assainissement collectif avenue Robert Surcouf est prévu et l'extension du réseau dans le secteur de la Corderie se termine.
- Tressé : exploitation = 44 977 € et investissement = 45 472 €.

Taux d'imposition 2021

Suite à la réforme de la fiscalité, la commune ne décide plus du taux lié à la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cependant, un système de compensation est mis en œuvre : la commune bénéficie d'un transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département (taux égal à 19.90 %), auquel s'ajoute la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune (taux égal à 17.08 %). La commune fixe les taux d'imposition pour le foncier bâti (TFB) et pour le foncier non bâti (TFNB), tandis que le lissage progressif des taux des trois communes déléguées se poursuit ; des taux qui restent stables.

- **Lanhélin** : TFB : 33,92 % et TFNB : 44,71 %
- **Saint-Pierre-de-Plesguen** : TFB : 38,32 % et TFNB : 57,06 %
- **Tressé** : TFB : 34,35 % et TFNB : 64,43 %